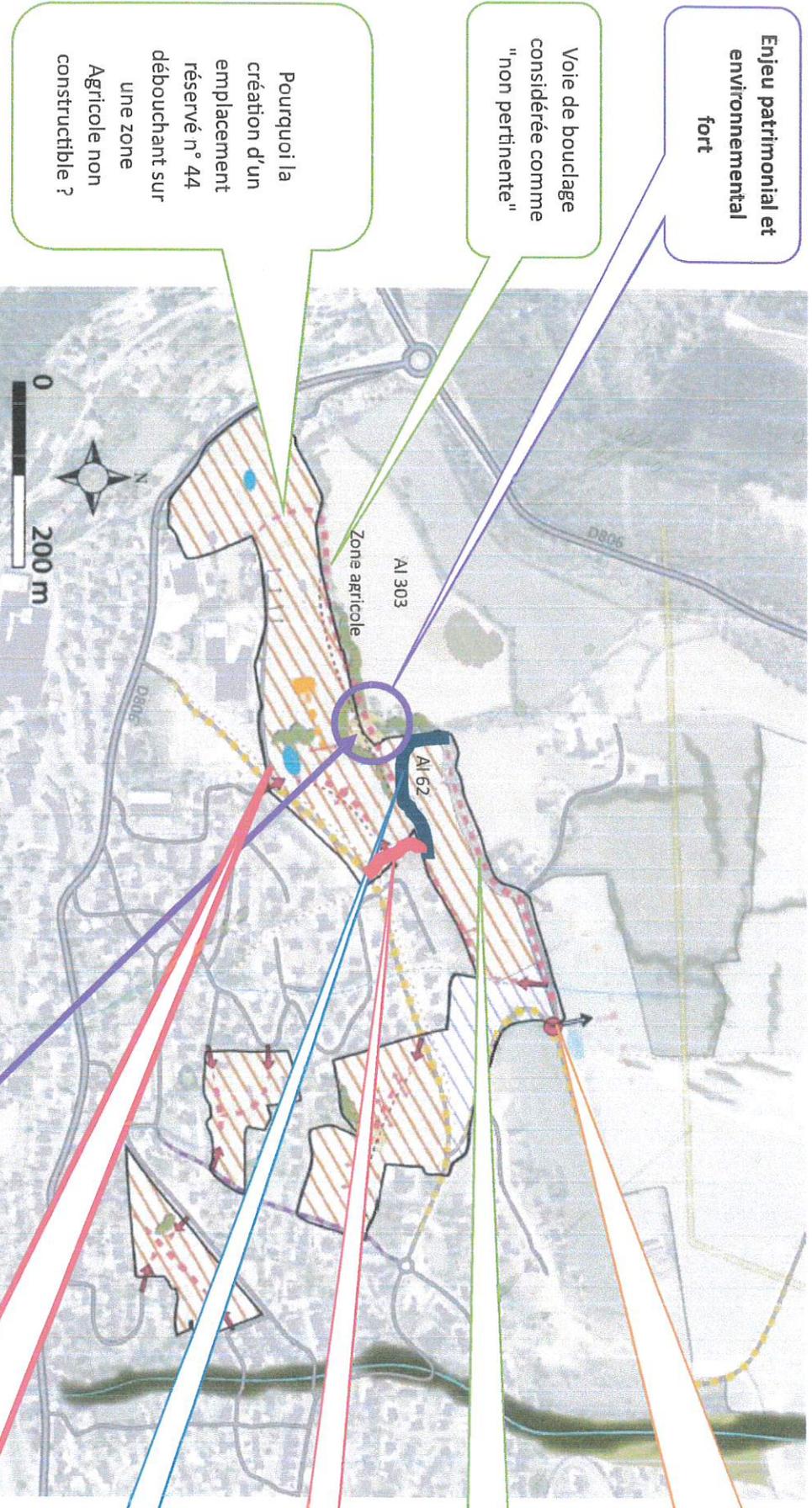


Schéma de principe des Orientations d'Aménagement et de Programmation – Secteur de Roussel bas – Bécamel - Chaldecoste



Enjeu patrimonial et environnemental fort

Voie de bouclage considérée comme "non pertinente"

Pourquoi la création d'un emplacement réservé n° 44 débouchant sur une zone Agricole non constructible ?

Projet de rond-point améliorant la sécurité et justifiant les alternatives 1 et 2 proposées ci-dessous

Emplacement réservé n° 36 élargi.

Alternative voie de bouclage n° 1 (Proposition)

Alternative voie de bouclage n° 2 (Proposition)

Carrefour du chemin de la Safranrière au niveau duquel il est imprudent d'accroître le trafic.

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Perimètre de l'OUAP
- Routes Départementales
- Routes secondaires
- Limites cadastrales
- Bâti

PRINCIPES DE VOIRIES

- Voies de bouclage opérations
- Voies pouvant se terminer en impasse dans les opérations
- Voies à modifier, réqualifier, réaménager sur espace public
- Voies publiques à élargir
- Liaisons piétonnes, opérations

PRINCIPES D'ACCES

- Rond point à créer
- Accès à la zone secondaires
- Désertes des parcelles
- Connexions future à permettre

TYPOLOGIES URBAINES

- A dominante Habitat
- A dominante d'activité économique

PAYSAGES

- Haies et Talus : maintenir, supporter à l'organisation des Projets
- Continuité paysagère à préserver
- Ravin à préserver et maintenir le parcours d'eau
- Espaces collectifs

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Bassin de rétention à préserver